Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du réglement (ue) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques.

CERTIFICAT DE CONFORMITE **EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

I.1-Numéro du document : N°FR-BIO-15/2022/A03M19BD/1

I.2-Opérateur

I.3-Nom et adresse de l'opérateur :

OE SAS 69 rue George de Loup 69009 LYON

I.4-Nom, adresse et numéro de code de l'autorité/organisme de contrôle :

ALPES CONTRÔLES

Bureau Alpes Contrôles 3 Bis Impasse des Prairies ANNECY LE VIEUX **74940 ANNECY**

	Certification	Agree par l'INAO sous le numero FR-BIO-15
I.5-Activité :		
☑ Préparation		
☑ Distribution/mise sur le marché		
I.6- Catégories de produits :		
Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture	e, destinés à l'alimentation humai	ne
Méthode de production :		
☑ production biologique, sauf durant la période de conversion		
II.1 Répertoire des produits		
Produits transformés :		
Vins avec étiquette Oé	Biologique	
	Biologique	
Bière : "La blonde"	Biologique	
Produits distribués :		
Champagne	Biologique	

Le présent document a été délivré sur la base de l'article35, paragraphe 1, du règlement (CE) n°848/2018, et le cas échéant du cahier des charges français homologué. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités, conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et défini par la circulaire afférente de l'INAO.

« seule la version électronique disponible au lien suivant : https://certification-bio.fr/certificats/ fait foi. »

Le 21/10/2022, ANNECY

Directeur Général Arnaud BUSQUET

Du 18/10/2022 Au 31/12/2023

II.8-Accréditation



Liste des sites et portée disponibles sur www.cofrac.fi https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf